AR-Préfecture

Acte certifié éxécutoire

095-219503943-20250523-3-AU

Réception par le Préfet : 23-05-2025 Publication le : 23-05-2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise

Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2025/1/3

(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)

Objet : Travaux de construction du nouveau gymnase en architecture textile situé chemin de Pontoise à Vaujours à Méry-sur-Oise

Lot 3: Gros œuvre - Base vie

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2124-2, R2124-2 1° du Code de la commande publique (CCP).

Considérant la nécessité de recourir à un marché public pour des travaux de construction d'un nouveau gymnase en architecture textile situé chemin de Pontoise à Vaujours à Méry-sur-Oise,

Considérant l'annonce parue le 17 janvier 2025 sur le profil acheteur sous le n°2500001,

Considérant les conditions proposées par l'entreprise EGS MCC, dont le siège est situé 156 Avenue du 8 mai 1945 – 94170 Le Perreux-sur-Marne,

DECIDE

Article 1: L'attribution du lot 3 relatif au marché de travaux de construction d'un nouveau gymnase en architecture textile situé chemin de Pontoise à Vaujours à Méry-sur-Oise à l'entreprise EGS MCC, dont le siège est situé 156 Avenue du 8 mai 1945 – 94170 Le Perreux-sur-Marne,

Article 2: Le montant global et forfaitaire du lot 3 est de 518 004,42 € HT.

Article 3: Un crédit suffisant est inscrit sur le budget de l'année 2025.

Article 4 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Le Préfet du Val d'Oise
- Le Trésorier de l'Isle-Adam
- La société EGS MCC
- Aux services techniques de la ville de Méry-sur-Oise
- Au service commande publique de la ville de Méry-sur-Oise

Article 5: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 23 mai 2025

Le Maire,

Pierre-Edouard EON

Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise